

Obtentions végétales—Loi

de questions en comité et que nous aurons alors l'occasion d'en discuter plus longuement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Leeds—Grenville peut poser une question ou faire un commentaire.

M. Jordan: Monsieur le Président, personne ne nierait la nécessité d'une protection semblable pour ceux qui choisissent d'investir temps et savoir. Cette protection pourrait se comparer à celle dont un artiste ou un auteur auraient besoin pour leurs oeuvres.

Je me demande si la comparaison ne s'arrête pas là? La situation est très différente lorsque nous avons affaire à quelque chose qui pourrait devenir une denrée de base. Nous parlons de qualité, peut-être de quantité, et de l'amélioration future des produits alimentaires. Je ne crois pas que ce soit la même chose. La recherche du gain risque d'influer sur ce que nous permettrons. Par ailleurs, quelqu'un pourrait contrôler l'amélioration de certains aliments, fruits et céréales susceptibles d'accroître notre qualité de vie.

Personne ne peut nier la nécessité d'une certaine protection. Sans protection, qui va investir? Ce qui arrive souvent, comme en font foi les dossiers, c'est que les prétendus inventeurs et investisseurs ont reçu un appui financier important du gouvernement pour obtenir leurs résultats. Or, lorsqu'ils sont sur le point de produire une nouvelle variété, ils la réclament en leur nom. Je veux être assuré que ceux qui soutiennent avoir créé une nouvelle variété ne l'ont pas fait avec une aide financière considérable du gouvernement. Bien sûr, les fonds gouvernementaux viennent d'une seule source, la population et celle-ci mérite que cela soit pris en considération.

Qu'est-ce qui empêcherait les créateurs de variétés végétales de les céder à des multinationales qui décideraient de bloquer tout progrès en essayant de ne faire profiter que ce qu'elles estiment être leur territoire quand beaucoup de gens ont investi énormément? Ce risque existe. Je ne veux pas dire que nous pourrions nous passer de loi, mais je crois qu'il faudrait y inclure certaines dispositions protégeant l'économie, la qualité des aliments et notre niveau de vie à tous.

M. Hughes: Monsieur le Président, il importe de ne pas perdre de vue que dans ce domaine, la majeure partie des travaux de recherche et de développement financés par le Trésor public sont effectués par Agriculture Canada. Le ministère conserve les droits d'auteur et retire les profits de son investissement pendant toute la période de validité du certificat d'obtention. Mais rien n'est parfait. Nous examinerons attentivement toutes les interrogations soulevées. Le député a émis un ou deux commentaires hautement hypothétiques auxquels je ne tiens pas à consacrer beaucoup de temps. Nous y reviendrons à l'étape de l'examen en comité.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Northumberland pour une question ou un commentaire.

Mme Stewart: Un commentaire, monsieur le Président. J'ai été étonnée d'entendre mon vis-à-vis parler du monde moderne et de notre place dans ce monde comme si 17 pays et le Canada constituaient le monde à eux seuls. Mon intervention au sujet du projet de loi C-15 se rapporte au tiers monde. Nous pouvons tous concevoir que des droits soient accordés à ceux qui créent des variétés végétales. J'estime que la vie végétale et le germoplasme sont des ressources naturelles qui appartiennent à l'ensemble de l'humanité et non pas uniquement aux créateurs de variétés végétales du Canada et des 17 pays de l'union.

Aucune disposition de ce projet de loi ne protège les pays du tiers monde. Je ne vois aucun inconvénient à ce que l'on protège les droits des obtenteurs d'espèces végétales au Canada, mais je crois qu'il faut protéger en contrepartie les peuples d'autres pays du monde qui représentent les quatre cinquièmes de la population mondiale et qui ont les plus grands besoins et les plus gros problèmes alimentaires.

Lorsque j'ai travaillé pour le tiers monde, j'étais très inquiète de voir les multinationales prendre à leur compte la production de semences et leur commercialisation à l'échelle mondiale. L'introduction de semences dans des pays du tiers monde et dans des pays en développement a eu des répercussions très néfastes. J'ai vu des agriculteurs pauvres de ces pays recevoir en cadeau des semences de ces multinationales, mais ils étaient totalement incapables de produire une culture parce qu'ils n'avaient pas les